



Le Département de la Somme offre un porte-bébé à l'occasion de la naissance de chaque enfant samarien !

Amiens, le mercredi 14 juin 2023

Chaque année, environ 5 500 enfants naissent dans la Somme. Le Département souhaite accentuer ses actions de prévention auprès d'un maximum de parents en ouvrant mieux encore la porte des services de Protection maternelle et infantile (PMI) dès la naissance. Afin de renforcer cet accompagnement précoce des familles, le Département a décidé d'offrir un porte-bébé à chaque nouvelle naissance.

Un accessoire de maternage propice au développement de l'enfant

Le porte-bébé est un accessoire de maternage propice au développement de l'enfant. Il s'adresse à toutes les familles et il peut être utilisé par toutes et tous. Il répond aux pratiques actuelles des parents, en plus d'être recommandé par les instances scientifiques.

Les professionnels de la PMI du Département encouragent déjà le portage auprès des parents et organisent des ateliers sur cette pratique, avec le concours de ses puéricultrices, sage-femmes, médecins et auxiliaire de puériculture, spécialement formés. Le matériel sélectionné par le Département, facile d'utilisation, est totalement adapté à un bébé nouveau-né de 3,5 kg. Il peut être utilisé jusque 15 kg (soit environ 2 ans).

Renforcer l'action de prévention du Département

Les parents sont informés qu'un porte-bébé leur est offert par le courrier proposant la visite post-natale à domicile, envoyé systématiquement par les puéricultrices. Le porte-bébé est remis exclusivement par un professionnel de la PMI, puéricultrice, sage-femme, médecin, auxiliaire de puériculture et systématiquement accompagnée d'une démonstration par un professionnel, avec des informations sur les modalités de portage pour que cette méthode soit efficace et sécurisée.

Les parents sont invités à se rapprocher de la Maison départementale des solidarités et de l'insertion (MDSI) de leur secteur s'ils ne souhaitent pas de visite à domicile, pour convenir d'une autre modalité de remise, au cours d'une consultation ou d'une séance collective ou individuelle d'information et de démonstration par la PMI.

Le coût unitaire de cet équipement est de l'ordre de 60 €. Près de 350 000 € seront ainsi prévus pour cette action, en année pleine.

Pour Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, **« En complément du livre offert à chaque naissance, c'est une nouvelle action concrète du Département pour faciliter la vie des parents et faire connaître, s'il le fallait, le rôle indispensable de la Protection maternelle et infantile (PMI), service du Département au service des parents et des enfants. Avec Olivier Jardé, Vice-président en charge de l'enfance, de la famille et de la santé, nous sommes fiers de cette initiative à la fois pratique et innovante ! »**

CONTACT PRESSE

Eloïse DEVRED

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - edevred@somme.fr

www.somme.fr/presse